

**COMMUNE DE VILLAROGER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le sept novembre deux mille vingt-quatre à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 31 octobre 2024.**

**Présents :**

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine  
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel,  
VIVET-GROS Alexis

**Absent :** Mme BOULANGEAT Mégane, M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur Chardon Maurice

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2024 qui est adopté à l'unanimité

**Délibération 2024/115 – Contrat d'apport de l'activité de la régie électrique à la SAEML Energies Haute Tarentaise**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création de la SAEML Energies Haute Tarentaise qui doit se substituer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la régie électrique.

Il propose que la Commune transfère à la SEML EHT, au moyen d'un contrat d'apport, l'ensemble de l'activité de la Régie en contrepartie de l'émission d'actions de la SEML au profit de la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat d'apport à la SEML EHT de l'ensemble de la branche d'activité correspondant à la Régie avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et à réaliser toutes les opérations relatives à l'exécution du contrat d'apport, telles que prévues par celui-ci. Le conseil municipal constate la dissolution de la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et autorise le Maire à signer tous actes et documents et à faire toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et des contrats dont elle autorise la conclusion

**Délibération 2024/116 – Contrat de prestation de service pour l'éclairage public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu du transfert de la régie électrique de Villaroger à la SEM Energies Haute Tarentaise il y a lieu de conclure un nouveau contrat avec la SEM Energies Haute Tarentaise pour la prestation de service pour l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de conclure un contrat avec la SEM Energies Haute Tarentaise pour la prestation de service pour l'éclairage public

**Délibération 2024/117 – Tarification 2025 de l'eau et l'assainissement**

Afin d'éviter une augmentation conséquente du prix de l'eau et de l'assainissement à la date d'unification des tarifs entre toutes les communes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 3 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve une augmentation de 3 % sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour 2025

**Délibération 2024/118 – Mise en œuvre des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2025 est instaurée la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les communes en matière de distribution d'eau potable. La commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur à 0,0112 euros HT par mètre cube.

**Délibération 2024/119 – Tarifs des secours – Hiver 2024-2025**

Zone front de neige : 75 €

Zone rapprochée : 255 €

Zone éloignée : 400 €

Zone exceptionnelle hors-piste : 740 €

Zone de secours hélicoptéré : 500 €

Intervention petites et grandes cascades : forfait horaire

Zone de secours particuliers : prix coutant dont secouriste 115€/h, scooter 156€/h, dameuse 319€/h

Ambulance : 50 à 420 € selon le lieu de réception et de transport

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs des secours – hiver 2024/2025

### **Délibération 2024/120 – Société ADS – Rapport du concessionnaire**

Après avoir entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire ADS réalisé dans le cadre de la délégation de service public remontées mécaniques et domaine skiable pour l'exercice 2022/2023.

(Messieurs Jérôme Cerise, Jean-Christophe Dubos et Alexis Vivet-Gros ne prennent pas part au vote)

### **Délibération 2024/121 – Décision modificative n°3 – Budget principal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements du budget principal 2024 dans la section d'investissement. Il est prévu de modifier la répartition des crédits votés en dépenses pour la somme de 226 874,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 du budget principal 2024.

### **Délibération 2024/122 – Personnel – Création poste saisonnier**

Pour les besoins de service durant la période hivernale le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un agent pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

### **Délibération 2024/123 – Convention de servitude avec EDF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser par convention l'occupation du domaine privé de la commune par EDF pour les chemins d'accès aux fenêtres et les galeries d'amenée d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention à passer avec EDF pour l'occupation du domaine privé de la commune.

### **Délibération 2024/124 – Convention de servitude avec ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser par convention l'occupation du domaine privé de la commune par ENEDIS pour le dévoiement des réseaux au niveau du Pré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention à passer avec ENEDIS pour l'occupation du domaine privé de la commune.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est programmée le 25 novembre 2024 avec COGECO Immobilier
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Marmottan Francis dépose des matériaux au lieu-dit Cousset.

**Le Secrétaire,  
Maurice CHARDON**



**Le Maire,  
Alain EMPRIN**

